



NAGE EN EAU VIVE

Trophée des Rois

02 Février 2025

Manche 2

BEAUGENCY



Trophée des Rois 2024 /2025



Trophée des rois 2025
30 MARS 2025
FINAL / AMBOISE



Trophée des rois 2025
Manche 3
Châteaudun
09 mars 2025



Trophée des rois 2025
Manche 1
Lussault
10/12/2023



Trophée des rois 2025
Manche 2
Beaugency
02/02/2025



Dossier d'organisation



ORGANISATION GENERALE

Le club Beaugency Plongée a le plaisir de vous accueillir lors de la deuxième manche du **Trophée des Rois**,
le dimanche 02 février 2025.

Cette épreuve se déroulera en trois manches et un final :

- Compétition ouverte aux nageurs à partir de la catégorie cadet
- les points comptabilisés lors des manches, compteront pour le championnat régional et dernière manche du **Trophée des Rois**
le 30 mars 2025 à AMBOISE





MODALITES DE LA COURSE



Règlement :

Le règlement appliqué pour le trophée des rois est celui de la Commission Nationale FFESSM Nage en Eau Vive.

Il est disponible sur le site web : <https://eauvive.ffessm.fr/reglement-competition>

Conditions d'inscription :

- Être à jour de la licence FFESSM **2024/2025** + assurance **individuelle** notifiant la couverture de la pratique de la nage en eau vive ou nage en compétition.
- un Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique de la discipline avec la mention « Nage en Eau Vive » ou « Nage Avec Palmes » en compétition de moins d'1 an au jour de la manche pour tout compétiteur adulte
- Pour les mineurs – Compétition ouverte à partir de la catégorie cadet :
 - ▶ fournir une attestation du questionnaire de santé (moins d'1 an) – questionnaire et attestation de réponses négatives FFESSM :
<https://medical.ffessm.fr/uploads/media/default/0001/07/022f503f791176570ef41d85cea8615d481f002b.pdf>
 - ▶ Autorisation parentale
 - ▶ attestation d'assurance **individuelle** obligatoire
- La participation financière demandée s'élève à 12 € par nageur. Formulaire à retourner au plus tard 7 jours avant la compétition.
- une pièce d'identité reconnue par l'administration française peut être demandée au compétiteur (en complément de justificatif d'inscription)

Matériel et équipement :

- Tout nageur devra être équipé d'une protection thermique adaptée.
- Tous les flotteurs doivent être conformes aux normes FFESSM. (Attention les flotteurs gonflables ne sont pas autorisés, ainsi que les planches)
- Pour les nageurs sans appui un bonnet de couleur
- Tout nageur présentant un équipement non conforme au règlement ne pourra prendre le départ





MODALITES DE LA COURSE

Modification du programme

- Le comité d'organisation pourra modifier les horaires en fonction du nombre de participants.
- Il pourra modifier, ajourner ou annuler la manifestation pour des raisons de sécurité.

Sécurité :

- Avec l'aimable participation du club motonautique Balgencien, l'organisation met en place des bateaux de sécurité tout au long de la course
- Les participants se doivent aide et assistance si nécessaire.
- Le comité d'organisation décline toute responsabilité si un problème de quelque nature qu'il soit survient sur une partie non comprise dans le parcours officiel.

Manifestation ECOResponsable :

- La Région Centre Val de Loire est partenaire de cet évènement écoresponsable.
- Beaugency Plongée est renouvelée dans le label fédéral "Ecosub". Cette manifestation est donc tout naturellement placée sous le signe du respect de l'environnement.

Ainsi, nous invitons tous les participants à veiller à la protection de ce milieu qui nous réunit en respectant Les diverses recommandations faites sur les lieux





PROGRAMME - ACCES

Programme :

9h-10h -> confirmation des inscriptions et retraits des dossards (représentants des clubs)

9h-10h -> Contrôle de matériel

10h30 -> Briefing sur la zone d'arrivée (Beaugency)

10h45 -> Départ Bus

11h30 -> Briefing sur la zone de départ (Meung Sur Loire)

-12h00 -> Départ des nageurs Nage Avec Palmes (sans appuis) – Mise à l'eau autorisée à partir de 11h45

12h10 > Départ des nageurs Nage en Eau Vive (avec appuis) - Mise à l'eau autorisée à partir de 11h55

13h-14h -> Arrivée des compétiteurs

13h-15h00 -> collation

14h15 -> Fin de courses (durée de l'épreuve 2h)

Les nageurs restant en course seront récupérés par l'équipe sécurité

15h15 -> Proclamation des résultats –pot de l'amitié

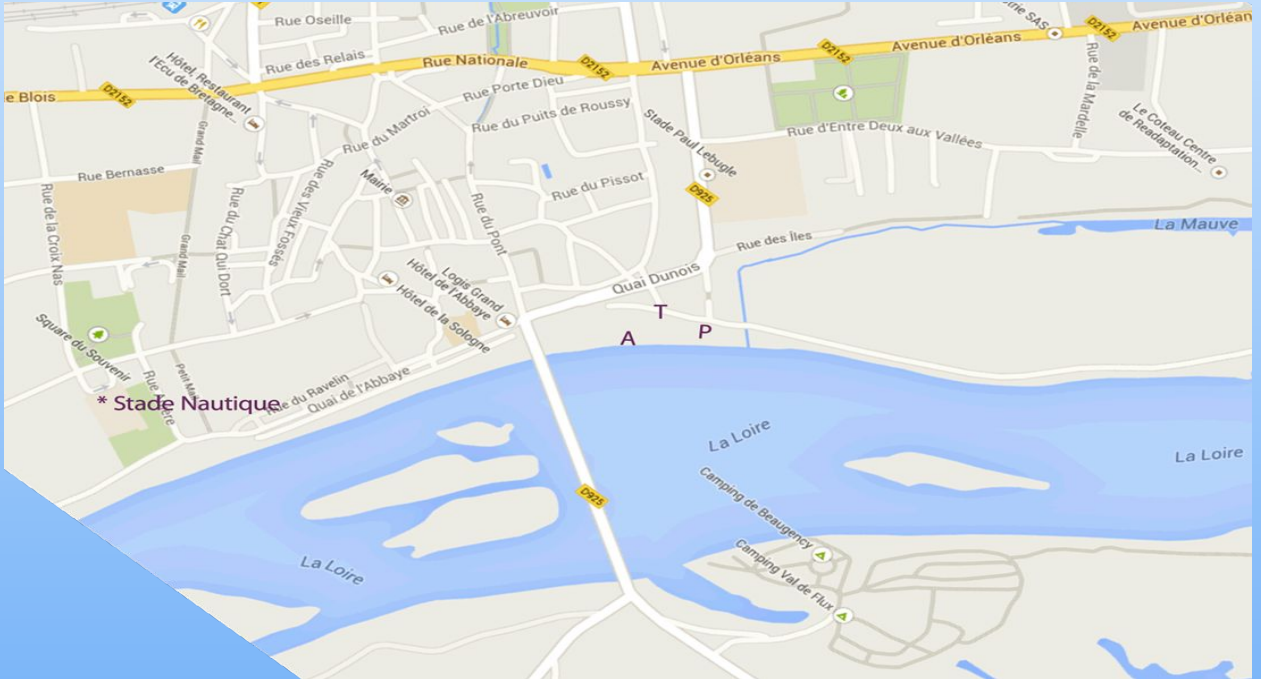
Comité de Course :

- Responsable Organisation : Beaugency Plongée et la commission régionale NEV
- Contrôleur matériel : Joël BOURBON
- Directeur de Course : Olivier BAILLY
- Responsable sécurité : Jérémy BOISSAY
- Responsable Chronométrage : Joël BOURBON – Benoît REYNAERT
- Juge départ et d'arrivée : Joël BOURBON
- Responsable Informatique et Classement : Philippe NERRIERE
- Réclamation : Jury de la compétition
 - Représentant des compétiteurs : élu par les chefs d'équipe
- Organisation des secours : chaine des secours habituelle





PROGRAMME - ACCES



P= Parking

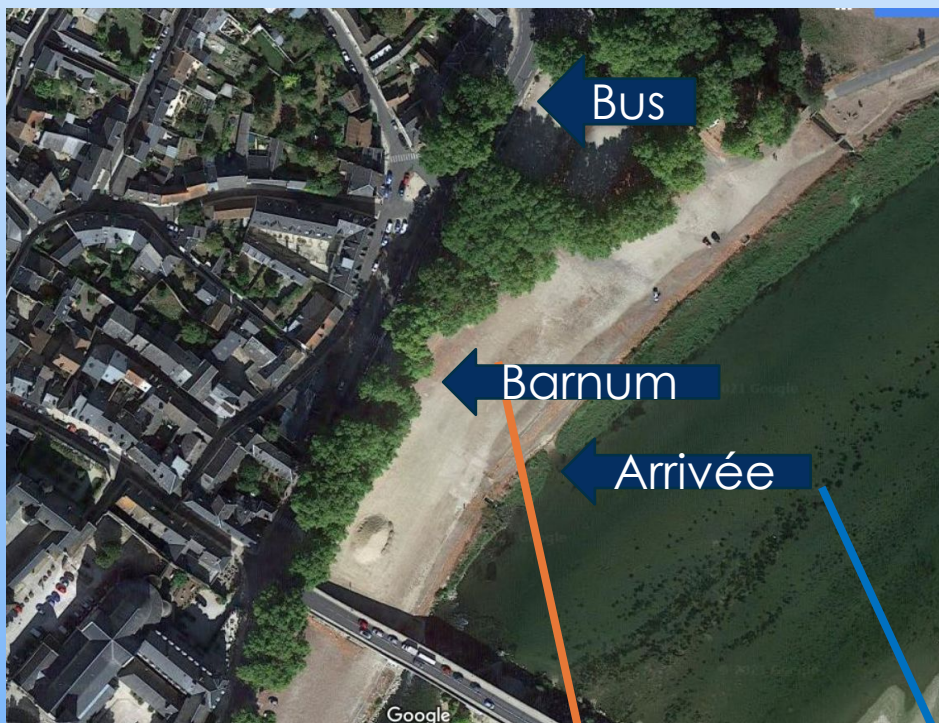
T= zone des inscriptions et des résultats

A= Arrivée



PROGRAMME

- ACCES



Inscriptions, affichage, retrait des dossards et proclamations des résultats auront lieu au niveau du barnum,

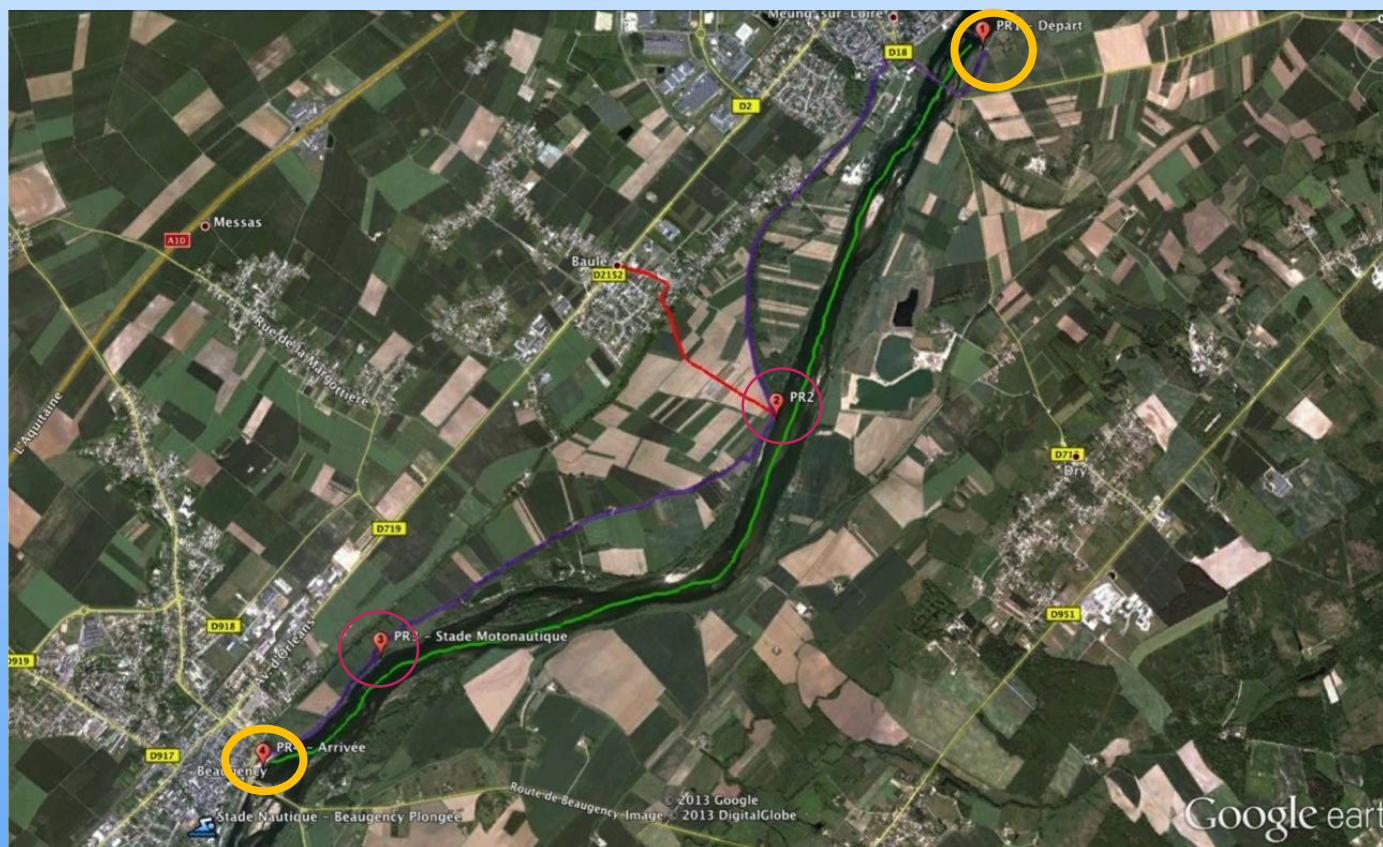
Un barnum de restauration sera monté à proximité.

Le bus attendra sur le chemin d'accès au parking.








PROGRAMME - ACCES



PR= point de rencontre

Au départ, lieu dit « les pâtures » Baule, Stade motonautique Beaugency et à l'arrivée)

2 secouristes pour l'assistance et sortie accompagnée

-  Parcours fluvial 8km (à titre indicatif)
-  Accès routier au PR2 via Baule
-  Route et chemins d'accès entre les PR



PROGRAMME - ACCES



Départ sur la commune de

Meung Sur Loire

- Rive gauche de la Loire, 50m en amont du pont – lieu dit « les jardin de roquelin »

- GPS :
N 47°49'30.00"
E 01°42'22.00 »





FORMALITES DOCUMENTS

Le dossier inscription devra être correctement rempli, les nageurs devront présenter :

- leur licence 2024/2025,
- certificat médical,
- autorisation parentale pour les mineurs impérative,
- attestation d'assurance obligatoire,
- attestation de réponses négatives au questionnaire de santé,

Il devra être retourné via le formulaire **Helloasso** :

<https://www.helloasso.com/associations/beaugency-plongee/evenements/trophee-inter-regional-des-rois-2024-25>

Avant le 27 janvier à 23h59 impérativement avec photocopie de la licence, certificat médical, attestation du questionnaire de santé, autorisation parentale, attestation d'assurance.

Montant : 12 euros (règlement en ligne)

ATTENTION APRES CETTE DATE AUCUNE INSCRIPTION NE SERA POSSIBLE

CONTACTS

Olivier BAILLY : 06 33 33 42 86

Philippe NERRIERE : 06 17 17 97 49

Joel BOURBON: 06 33 31 89 42

Thierry DUCHAMP : 06 08 80 19 10 (responsable organisation)

Mickael MENUT : 06 15 37 60 07

Beaugency Plongée : secretaire@beaugency-plongee.fr





AUTORISATION PARENTALE



Pour la participation aux activités de nage en Eau Vive

Type : Course en ligne

Genre de manifestation : Trophée des Rois.

Lieu : Beaugency / Meung sur Loire

Date : 02 Février 2025

Je soussigné(e) Madame , Monsieur

Domicilé au

.....

Agissant en qualité de : Père Mère Responsable légal ou tuteur

Autorise (Nom Prenom) :

Né(e) le à

A participer à la manifestation citée en référence.

J'atteste avoir le plein exercice de l'autorité parentale à l'égard de cet enfant mineur.

Cette autorisation est valable le 21 janvier 2024

Fait à

Le

Signature du représentant légal :

Attestation au questionnaire De santé

Modèle d'attestation de réponses négatives au questionnaire de santé pour les sportifs mineurs, à remplir et remettre au responsable de structure :

Je soussigné(e) M/Mme Prénom : _____ NOM : _____
en ma qualité de représentant(e) légal(e) de

Prénom : _____ NOM : _____

Club : ----- n° licence -----

Atteste avoir lu et compris l'ensemble des questions du questionnaire de santé pour les mineurs*, renseigné ce questionnaire de santé (en présence du jeune) et répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Date et signature du/de la représentant(e) légal(e) :

*. Questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur en vue de l'obtention ou du renouvellement d'une licence fédérale ou de l'inscription à une compétition sportive, hors disciplines à contraintes particulières : ce questionnaire ne s'applique donc pas pour la pratique de la plongée avec équipement respiratoire, quel que soit le lieu de pratique, ni pour la pratique de l'apnée à 6 mètres de profondeur et plus.

Tampon du club :



INFOS +

Restauration Club:

- Un barnum « restauration » sera disponible sur site. Après scan de votre formulaire d'inscription helloasso, une collation vous sera offerte (elle pourra être prise au moment de votre choix).
- Buvette-snacking également présente pour tous





**Règlement Trophée des Rois
Championnat Régional Centre
2024 / 2025
NAGE EN EAU VIVE**



1- Présentation

Le Trophée des Rois et le Championnat régional centre de la saison 2024/2025 sont organisés sur 4 manches de course en ligne (Classe 1 et 2) de la nage en eau vive.

L'ensemble des manches sont ouvertes aux femmes et aux hommes des catégories Cadets aux Masters.

Manche 1 : Lussault-sur-Loire le 26 janvier 2025

Manche 2 : Beaugency le 02 février 2025

Manche 3 : Châteaudun le 09 mars 2025

Final / Manche 4 : Amboise le 30 mars 2025

*

2 - Règlement

Le règlement appliqué pour le « Trophée des Rois » est celui de la Commission Nationale FFESSM Nage en Eau Vive concernant les points 1 - 2.1 - 3 - 4 - 5 - 6 - 8 - 10

Il est disponible sur le site <https://eauvive.ffessm.fr/reglement-competition>

Nouvelles directives concernant tous les compétiteurs pratiquant la compétition

Chaque compétiteur devra présenter lors de son inscription une licence et une assurance en cours de validité ainsi qu'un certificat médical avec la mention « nage en eau vive (nage avec palmes) y compris en compétition » de moins de 1 an au jour de la manche concernant toute personne majeure.

Concernant les mineurs:

- ✓ Fournir une attestation du questionnaire de santé (de moins de 1 an)
Questionnaire et attestation de réponses FFESSM en ligne sur <https://medical.ffessm.fr>
- ✓ Autorisation parentale impérative
- ✓ Attestation d'assurance obligatoire

En fonction des spécificités de chaque manche, l'organisateur se réserve le droit de modifier ce règlement et le signalera aux compétiteurs lors de la mise en ligne de son dossier d'inscription ou au plus tard lors du briefing d'avant course.

1- Classement

3.1 Trophée des Rois :

Chaque manche donne lieu à un classement et à une affectation de points à chaque compétiteur.

Lors de chaque manche un classement par catégorie sera établi. Récompensera les 3 premiers de chaque catégorie.

Le classement est établi en fonction des temps, toute catégories confondues (classement scratch).

Ces points sont utilisés pour le classement final du « Trophée des Rois »

Le classement final qui aura lieu lors de la dernière manche à Amboise, récompensera les 3 premières femmes et les 3 premiers hommes toutes catégories confondues.

Points par manches:

Sur la base du classement scratch de la manche, le nombre de points marqués par compétiteur est de .

- 100 points au 1^{er}
- 99 points au 2^{ème}
- 98 points au 3^{ème}
- ... ainsi de suite

- A partir de la 99^{ème} place , chaque compétiteur se verra attribué 1 point.



3.2 Championnat Régional:

Le classement de ce championnat est exclusivement réservé aux compétiteurs licenciés du comité centre.

Chaque manche donne lieu à un classement et à une attribution de points pour chaque compétiteur.

Ces points sont utilisés pour le classement final du championnat du « Comité Centre »

Le classement final qui aura lieu lors de la dernière manche Amboise récompensera les 3 premières femmes et la 3 premiers hommes toutes catégories confondues.

Points par manche:

Le nombre de points obtenus au classement de la manche (tout compétiteurs) + le Nombre de points obtenus au classement scratch (compétiteurs du Comité Centre)

Exemple :

Si Martin fini 10^{ème} au scratch de la Manche (tout compétiteurs) et 2^{ème} des compétiteurs de la région Centre, il marquera 91 points + 99 points soit un total de 190 points sur cette manche, comptant pour le Championnat Régional.



Châteauroux le 26/08/2023





A BIENTÔT

